

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018 A 19 HEURES**

Convocation du 5 avril 2018.

Le 12 Avril 2018 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain VALLA, Maire.

**Présents** : M. Alain VALLA, Maire ; Erik Vanneau, Annie Piccotti, Denis Lallemand, Georges Boissy, Catherine Bonhumeau, Adjointes ; Mmes Antonia Garcia, Dominique Gonzalvez, Jacqueline Lafosse, Agnès De La Cruz, Fabienne Grandclère, Nadège Klein, Conseillères Municipales ; MM. Frédéric Mezzapelle, Frédéric Caenevet, Jean-Marie Gérard, Jean-Pierre Créatin, Conseillers Municipaux.

**Absents** : Mme Estelle Fournier, Stéphane Durand, Eric Meslier.

---

Le procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 22 Mars 2018 est entériné, à l'unanimité des membres présents.

---

### **1. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF :**

Madame Annie Piccotti, Adjointe déléguée aux Finances, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2018 arrêté par la commission des Finances et présenté en réunion de travail du conseil.

<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>	2 577 413
Chap. 023 – virement à la section d'invest.	1 064 009
Chap. 011 – charges à caractère général	482 500
Chap. 012 – charges de personnel	738 850
Chap. 014 – atténuation de produits	29 459
Chap. 65 – autres charges de gestion courante	199 221
Chap. 66 – charges financières	35 000
Chap. 67 – charges exceptionnelles	2 000
Chap. 042 – opérations d'ordre (amortissements)	25 874

<b><u>Recettes de fonctionnement :</u></b>	2 577 413
Chap. 013 – atténuations de charges	2 000
Chap. 70 – produits des services	73 300
Chap. 73 – impôts et taxes	1 581 009
Chap. 74 – dotations et participations	103 191
Chap. 75 – autres produits gestion courante	35 000
Chap. 77 – produits exceptionnels	15 000
Chap. 002 – résultats reportés	767 913

Mme Annie Piccotti indique que le montant de la dotation globale de fonctionnement a été notifié par les services de l'Etat le 5 avril :

- Dotation forfaitaire de la commune :	19 031 soit - 46.58 % (2017)
- Dotation de solidarité rurale :	19 072 soit + 7.44 %

Les tarifs public locaux pour 2018 votés en conseil municipal en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (équipements sportifs, culturels, restauration scolaire...) sont estimés à 73 300 €. Les tarifs de la cantine scolaire sont revalorisés (0.10 centimes/tickets) compte tenu de l'augmentation du coût des repas appliqués par le fournisseur.

Les subventions aux associations accordées aux associations sportives, culturelles... représentent un budget total de 68 777 €. Sur cette somme 27 962 € sont consacrés à l'organisation des rythmes scolaires.

Pour le financement de la MJC Centre Social 3 Rivières, sur la base de la convention d'objectifs 2017/2020, la contribution de la commune s'élève à 52 734 €. La CAPCA versant pour le compte de la collectivité 38 798 € directement à la MJC au titre de la compétence concernant l'organisation des accueils de loisirs extrascolaires, la subvention à verser s'élève à 13 696 €. Pour le poste de Direction, la convention prévoyait une participation de la commune de 16 191 €, l'association MJC Centre Social 3 Rivières assurant directement le poste de direction depuis le 01/01/2017, le CIAS de Privas Centre Ardèche verse directement à l'association 20 135 € pour le compte de la commune. La MJC bénéficie donc d'un bonus de 3 944 € par rapport à la convention signée, cette somme sera versée chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, adopte le budget de fonctionnement présenté.

### **Section investissement :**

Mme Annie Piccotti fait une présentation de la section investissement par opération.

La section investissement s'équilibre à 2 284 305 € en dépenses et en recettes.

Les restes à réaliser 2017 s'établissent à 421 200 € en dépenses et 230 700 € en recettes et sont repris au budget primitif 2018.

#### Détail des propositions nouvelles en dépenses :

<u>Opérations :</u>	Matériels	32 000
	Bâtiments publics	56 400
	Eclairage public	133 000
	Voirie travaux	239 900
	Piscine	6 600
	Ecole maternelle	156 950
	Ecole élémentaire	11 000
	Aire de jeux	9 400
	Salle des fêtes	321 733
	Vidéo protection	216 300
	Eaux pluviales	164 600
	Maison Marguerite	36 000
	Plan Local Urbanisme	4 000
	Vieux village	15 000
		-----
	Sous-Total	1 402 883
	Remboursement emprunts	140 000
	Restes à réaliser	421 200
		-----
	Total	1 964 083
	Solde d'exécution négatif reporté	320 222
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 284 305</b>

Monsieur le Maire intervient avant le vote. Il fait remarquer que la rénovation de la salle des fêtes Marly indique 321 733 € en dépense et 200 000 € en emprunt.

L'estimation du projet est à ce jour d'à peu près 1 500 000 € TTC. Les dépenses et emprunt ne sont qu'une provision pour des travaux en 2019. Il s'agit maintenant de réfléchir sur la suite à donner au projet (rénovation de l'existant seulement, agrandissement, rénovation de la salle de judo ou non, recherche de subventions, maintien de 2 salles polyvalentes etc...). La commission fera des propositions. Des réunions de travail du conseil seront programmées. Le projet n'est en rien figé.

Mme Nadège Klein questionne sur le coût de ce projet et demande s'il ne serait pas opportun de consulter

la population.

Mme Catherine Bonhumeau considère que cet équipement destiné aux associations essentiellement doit être revu à la baisse. Une vraie réflexion doit être engagée pour réduire le coût.

Recettes d'investissement :

Fonds compensation TVA	190 000
Excédents de fonctionnement	510 722
	-----
Sous-total	700 722
Subventions	63 000
Emprunt (salle des fêtes)	200 000
Virement section fonctionnement	1 064 009
Opérations d'ordre entre sections	25 874
	-----
Total cumulé	2 053 605
Restes à réaliser 2017	230 700
	-----
<b>Total</b>	<b>2 284 305</b>

Le financement de l'investissement :

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) atteint 1.06M € au BP 2018.

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 0.140M€. La prévision des emprunts proposés pour équilibrer la section d'investissement a été arrêtée à 0.2M€ afin de financer les travaux de restauration de la salle des fêtes Marly. La réalisation de cet emprunt sera conditionnée par l'engagement effectif des travaux et les besoins de la trésorerie.

Le solde d'exécution négatif reporté de 0.320M€ est dû au financement des travaux de rénovation de l'école maternelle dans l'attente des versements du solde des subventions.

Les subventions d'investissement (0.06M€) sont constituées par les subventions du Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche pour la rénovation de l'éclairage public.

Mme Annie Piccotti présente à l'assemblée l'état pluriannuel des emprunts qui indique que la dette est stable.

Elle expose les conditions financières d'un emprunt de 100 000 € sur 15 ans soit une annuité de 7 437.54 € (taux 1.248%).

Le Conseil Municipal,

Vu les réunions de préparation du budget ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Vu la présentation faite du budget primitif 2018 ;

après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 voix contre (M. Frédéric Mezzapelle), 1 abstention (Mme Nadège Klein), approuve le budget primitif d'investissement présenté.

## **2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU :**

**Dépenses d'exploitation :**

Chap. 011 – charges à caractère général	3 500
Chap. 65 – charges gestion courante	1 500
Chap. 66 – charges financières	9 000
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>14 000</b>

Chap. 023 – virement à la section d’invest.	87 638
Chap. 024 – opération d’ordre entre section	14 800
<b>Total dépenses</b>	<b>116 438</b>

**Recettes d’exploitation :**

Chap. 70 – ventes produits services	20 000
Chap. 75 – autres produits	1 500
<b>Total recette gestion de services</b>	<b>21 500</b>
Chap. 042 – opération d’ordre entre section	3 500
<b>Total</b>	<b>25 000</b>
002 – résultat reporté positif	91 438
<b>Total recettes</b>	<b>116 438</b>

**Dépenses d’investissement :**

Chap. 23 – immobilisations en cours	423 127
Chap. 16 – emprunts	5 000
<b>Total dépenses réelles d’investissement</b>	<b>428 127</b>
Chap. 040 – opération d’ordre entre section	3 500
<b>Total</b>	<b>431 627</b>

**Recettes d’investissement :**

Chap. 13 – subventions d’investissement	250 000
Chap. 21 – virement de la section de fonct	87 638
Chap. 040 – opération d’ordre entre section	14 800
<b>Total</b>	<b>352 438</b>
001 – solde d’exécution positif reporté	82 389
<b>Total</b>	<b>434 827</b>

Restes à réaliser en dépenses : 41 000

Restes à réaliser en recettes : 37 800

Après prise en compte de ces recettes à réaliser, le budget eau s’équilibre à 472 627 € en investissement.

La surtaxe eau inscrite au chapitre 70 pour 20 000 € est fixée à 0.30 € par m<sup>3</sup>.

Les travaux sont prévus pour la suppression des dernières canalisations au plomb vieux village pour un total de 252 000 € TTC.

Ainsi que les études et travaux pour la sécurisation de la ressource eau potable de l’Eyrieux.

Etudes : 11 940 € TTC.

M. le Maire indique que la réalisation de ces projets nécessite la réalisation d’un emprunt de 250 000 euros.

M. Frédéric Mezzapelle demande à qui appartiennent les parcelles emportées par l’Eyrieux et qu’en est-il de la responsabilité de la commune ?

M. le Maire indique que malgré l’existence du Syndicat Mixte Eyrieux Clair et de ses compétences il revient à la commune seule d’assurer la protection du puits de prélèvement d’eau potable et donc de faire réaliser à la fois les études et les travaux (courrier de la Préfecture).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, adopte le budget annexe eau.

### **3. ELABORATION DU PLU : AVENANT N°1 A LA LETTRE DE COMMANDE :**

Monsieur Le Maire rapporte que la Direction Départementale des Territoires lors de la dernière réunion et au dernier moment en Mairie s’oppose au projet du PLU alors qu’ils participent à son élaboration depuis 3

ans.

Les arguments ne manquent pas pour s'opposer à tous les projets de développement de la commune : station d'épuration saturée (alors que les mesures officielles démontrent une amélioration suite aux travaux de mise en séparatif des réseaux réalisés ces dernières années) ; zone à proximité de la station de pompage non constructible alors qu'on a financé une étude loi Barnier par rapport à la déviation RN86 (donc étude et dépenses inutiles).

M. Georges Boissy, Adjoint délégué à l'urbansime exprime ses inquiétudes et son désarroi face à cette situation.

Ces changements dans les orientations ont conduit l'équipe municipale à demander aux bureaux d'études des ajustements au projet du PLU. L'avenant présenté propose l'allongement du délai d'étude ainsi que la révision des prestations demandées au bureau d'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- Prend acte de toutes les difficultés que rencontre la municipalité pour élaborer le PLU et mettra tout en œuvre pour pallier aux résistances.
- Vote l'avenant n°1 à la lettre de commande du 14/12/2015 pour la réalisation des études nécessaires à l'établissement du PLU de la commune.
- Accepte les prestations supplémentaires proposées.
- Fixe le délai imparti pour la remise des documents constituant le dossier de PLU prêt à être approuvé par le conseil municipal au 31/12/2019.
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant n°1 avec le groupement d'entreprises BEAUR sarl/sarl ECOTER.

#### **4. CONVENTION DE GESTION : ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES CDG07 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de gestion dans laquelle la commune confie au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche la réalisation des missions liées au contrat d'assurance statutaire (agents CNRACL et/ou agents IRCANTEC) souscrit auprès de CNP Assurances.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les missions assurées et les conditions financières, par 16 voix pour :

- Approuve la convention présentée
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

#### **5. DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR PROJET VIDEO PROTECTION :**

Le Conseil Municipal, considérant le projet pour l'installation d'un dispositif de vidéo protection sur le territoire de la commune, sollicite une subvention du Conseil Régional pour cette opération plafonnée à 30 000 euros.

- Adopté par 16 voix pour.

#### **6. DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL :**

Monsieur Georges Boissy, Adjoint, présente à l'assemblée les devis relatifs à la mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) approuvé le 18 Août 2016.

Le projet est estimé à 32 152 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- Approuve l'ensemble des opérations de travaux présentés pour la mise aux normes d'accessibilité des ERP.
- Arrête les modalités de financement telles que présentées par M. l'Adjoint.
- Sollicite les aides publiques : dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

La séance est levée à 20h45.